

DESTINATION PAYS DECAZEVILOIS • VALLÉE DU LOT

Almont - Les Junies • Aubin • Boisse-Penchat • Bouillac • Cransac-Les-Thermes • Decazeville • Firmi •
Flagnac • Livinhac-Le-Haut • Saint-Parthem • Saint-Santin - Viviez

NOTE D'INFORMATION A LA CLIENTELE SUR LA TAXE DE SEJOUR

QU'EST-CE QUE LA TAXE DE SEJOUR ? A QUOI SERT-ELLE ?

L'institution de la Taxe de Séjour Communautaire au 01/01/2018 permet le **développement touristique du territoire de Decazeville Communauté**.

Son produit est affecté à l'amélioration de la fréquentation touristique et permet **d'assurer une partie du fonctionnement de l'Office de Tourisme et du Thermalisme, d'améliorer l'accueil et l'information de la clientèle, la promotion et les animations touristiques sur la destination**. Une recette indispensable au dynamisme et à l'attractivité touristique.

Elle est **prélevée par le logeur** auprès des personnes hébergées sur le territoire et applicable **du 1er janvier au 31 décembre**. Elle s'applique à la **nuitée et par personne** suivant différents tarifs et catégories de classement - tableau ci-dessous (délibération du 24/09/2019 du conseil communautaire).

QUI EST EXONÉRÉ ?

- les personnes mineures
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- les personnes bénéficiant d'un logement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant donné (sont visés les hébergements associatifs non marchands ou les auberges de jeunesse proposant des nuitées à des prix modiques)

LES TARIFS 2020

s'appliquent pour chaque nuitée passée dans l'une
des catégories d'hébergements suivants :

- Meublé de Tourisme, Hôtel et Résidence de Tourisme 5 étoiles.....1.40 €
- Meublé de Tourisme, Hôtel et Résidence de Tourisme 4 étoiles.....1.20 €
- Meublé de Tourisme, Hôtel et Résidence de Tourisme 3 étoiles.....1.00 €
- Meublé de Tourisme, Hôtel et Résidence de Tourisme 2 étoiles.....0.80 €
- Meublé de Tourisme, Hôtel et Résidence de Tourisme 1 étoile et
Chambre d'Hôtes, Gîte d'étape et Gîte de groupe.....0.70 €
- Terrain de camping 3, 4 et 5 étoiles 0.50 €
- Terrain de camping 1, 2 étoiles et sans classement 0.20 €
- Hôtel sans classement, Résidence de Tourisme sans classement , Meublé de
Tourisme sans classement 5 % du tarif de la nuitée (max 2.30 €/nuitée)



OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE

L'ENVOI place Jean Jaurès 12110 CRANSAC-LES-THERMES

tourisme@decazeville-communaute.fr / www.tourisme-paysdecazevillois.fr

Bureau de Cransac : 05 65 63 06 80 / Bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36

Bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

